



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction Générale Élargissement

Le Directeur Général

Bruxelles, le - 8 -02- 2001  
 DG D(2001) 5029

*Cher Ami,*

*Je m'adresse à vous pour que vous m'aidiez à régler un problème ponctuel dans l'exécution du projet PHARE confié à SERA-Roumanie.*

*Comme vous le savez, SERA-Roumanie a été choisie (avec CARITAS Austria), suite à une procédure d'appel d'offres, pour diriger des travaux urgents de réparation et de modernisation dans un certain nombre d'institutions pour enfants en Roumanie. Ces travaux sont financés par PHARE. Le contrat conclu entre SERA-Roumanie et les autorités roumaines prévoit que les contrats que SERA-Roumanie passera avec les entrepreneurs chargés de l'exécution des travaux doivent être contresignés par OMAS, l'organisme qui prête son assistance technique à l'Autorité pour la protection de l'enfance et qui est chargé du contrôle de la bonne exécution des travaux.*

*D'après mes renseignements, plusieurs contrats entre SERA-Roumanie et des entreprises n'ont pas, à ce jour, été agréés par OMAS, qui n'a pas non plus reçu la documentation technique nécessaire.*

*Je vous saurais gré si vous pouviez intervenir pour que SERA-Roumanie régularise au plus vite la situation conformément à ses obligations. Dans le cas contraire, la bonne exécution financière du projet se trouverait compromise.*

*J'espère que la réunion que vous devez avoir avec Monsieur Fotiadis lundi prochain à Bucarest permettra de clarifier la situation et de trouver rapidement une solution conforme au contrat entre SERA-Roumanie et les autorités roumaines.*

*Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous voudrez porter à cette question.*

*Bien amicalement,*

Eneko LANDABURU

Monsieur François de COMBRET  
 LAZARD FRERES  
 Bd Haussmann, 121  
 F-75008 Paris